



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat valide le principe de l'installation d'une école de police sur la place d'armes de Moudon

Le Conseil d'Etat donne son accord de principe à l'installation d'une école de police sur la place d'armes de Moudon. Il a ainsi chargé le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) d'en approfondir la faisabilité, après une première étude démontrant la compatibilité du site avec une école de police. Parallèlement, la convention liant les cantons partenaires à la Confédération pour le site de Savatan doit être prolongée. Enfin, les travaux pour la création d'une école de police romande multisites se poursuivent sur le plan intercantonal.

La convention qui lie les partenaires de l'Académie de police et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) pour l'occupation du site de Savatan, dans le canton de Vaud, arrive à échéance le 31 décembre 2022. Dans la perspective de la fin de la convention, l'organe de gouvernance de l'institution, qui comprend des représentants des cantons de Vaud, du Valais et de Genève et des communes vaudoises a décidé en 2019 déjà de quitter le site. Il a renoncé ainsi à son acquisition, ceci en raison notamment de coûts élevés d'entretien et d'exploitation ainsi que de l'absence de possibilités d'agrandissement.

A la suite de l'annonce du DDPS de quitter la place d'arme de Moudon en 2025 au plus tard, ce site a été identifié comme une option réaliste pour y installer une école de police. Il en ressort en effet que cette localisation répond aux besoins d'une telle école, notamment en termes d'infrastructures, de situation géographique et de potentiel d'exploitation.

Afin d'approfondir la faisabilité de cette installation, le Conseil d'Etat charge le DES de poursuivre les études permettant d'établir les conséquences légales, financières et organisationnelles d'une reprise du site de Moudon et d'engager les négociations dans ce sens avec le DDPS. Dans l'attente de résultats, la prolongation de la convention portant sur l'utilisation du site de Savatan fera également l'objet de discussions avec la Confédération.

Parallèlement, comme l'a annoncé la Conférence latine des chefs des départements de

justice et police (CLDJP) le 31 mars dernier, le projet d'Ecole romande unique multisites (ERM) réunissant les deux écoles romandes de police poursuit son développement. Intégrant le Centre interrégional de formation de police (CIFPol) et l'Académie de police de Savatan, l'ERM s'inscrit dans la ligne de la mise en place du nouveau concept de formation de l'Institut suisse de police (ISP), nommé CGF 2020 (Concept général de formation 2020) qui a fait passer la formation policière d'un an à deux ans.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 mai 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat